

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°4.2 : Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L123-1-5

Arrêté le :

Approuvé le :

Versions : Septembre 2013

Echelle : 5000 ème

Réalisé par : JUS

N° Affaire : UPSE 11053

G2C Environnement
316 rue Henri Becquerel
11400 CASTELMAURIN
Tél. 04 68 23 29 29 Fax 04 68 23 05 34
www.g2c-environnement.com

dilèrio

G2C territoires

N°	Nature des éléments du patrimoine à protéger
1	Puits
2	Landir
3	Pont de pierre sur le Gât Mort
4	Pigeonnier octogonal du Calbourny
5	Espace public des Allées

Éléments de patrimoine protégés au titre de l'article L123-1-5 7°

Murs protégés au titre de l'article L123-1-5 7°

Patrimoine vernaculaire protégé au titre de l'article L123-1-5 7



ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

/Title
()
/Subject
(D:20130919084612+02'00')
/ModDate
()
/Keywords
(PDFCreator Version 0.9.5)
/Creator
(D:20130919084612+02'00')
/CreationDate
(jus)
/Author
-mark-